



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2022-032

Nombre de conseillers
en exercice 19
Présents 14
Votants 18

L'an deux mille vingt deux,
le quatre du mois de juillet,
le Conseil Municipal de la commune de SAINT- LAURENT- sur -SAÔNE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de Saint-Laurent-
sur-Saône, sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2022

Présents : M. DOUSSOT, Maire ; MM. SAUVAGEON, MARTINEZ, BURTIN, Mesdames GAULTIER et MELLAC, Adjoint ; Mmes COTTIN, FLORE, GERTRUDES, PERCHE, et MM. BARBOSA, BRESSON, CHAMBARD (arrivé à 19h05), MACQUET (arrivé à 19h15), Conseillers Municipaux.

Excusés : Madame Aline CAO-BROWN, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Patricia GERTRUDES, Conseillère Municipale ; Madame Myriam CAÏCEDO, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur Marc SAUVAGEON, Adjoint ; Madame Florence CHEVAUCHET, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint ; Monsieur Emmanuel GARCIA-PIQUERAS, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Madame Géraldine FLORE, Conseillère Municipale ; Monsieur Jean CHAREYRE, Conseiller Municipal.

OBJET :

**SIMPLIFICATION COMPTABLE AVEC COMPTE FINANCIER UNIQUE –
ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1^{ER}
JANVIER 2023**

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,
VU l'arrêté du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,
VU l'accord de principe en date du 12 juillet 2022 de Monsieur Frédéric COGNON, responsable du service de gestion comptable de Bourg-en-Bresse,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget communal et du budget annexe « Local commercial » de la commune de Saint-Laurent-sur-Saône à compter du 1^{er} janvier 2023 (passage à la nomenclature M57 simplifiée).
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché le 8 juillet 2022

Pour copie conforme, en mairie le 25 juillet 2022

Certifié exécutoire

28 JUL. 2022

Reçu en Préfecture le

28 JUL. 2022

Publié ou notifié le

28 JUL. 2022

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué

Jean-Claude
MARTINEZ



Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué

Jean-Claude
MARTINEZ

Région AUVERGNE RHÔNE-ALPES • Département de l'AIN • Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE • Canton de VONNAS

Mairie • 01750 SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE • Téléphone 03 85 21 30 10 • Télécopie 03 85 39 89 15

E-mail : mairie@saintlaurentsursaone.fr - Site : www.saintlaurentsursaone.fr